

DOCUMENT A CERTIFIER CONFORME

Description:

La copie conforme a pour objectif de garantir que la copie d'un document est parfaitement identique à l'original présenté. La demande de copie conforme est réservée aux personnes et sociétés inscrites sur le territoire de l'entité de Ciney.

De quoi faut-il se munir?

- document original à certifier conforme
- copie ou photocopie du document à certifier conforme

Coût:

2 euros (sauf si destiné pour une affaire sociale – CPAS...)

Paiement en liquide ou par bancontact.

Informations complémentaires :

Service État-Civil | Population

083 23 10 02 – 083 23 10 07 – population@ciney.be